

CONSIGNES ÉDITORIALES – TEXTES EN FRANÇAIS

Pour les autres langues de rédaction, consulter <http://www.sgeaj.ch/xviii-ch-jahrbuch>

- ARTICLE** L'article doit être transmis sous forme informatique (fichier Word).
- Contenu de l'article**
- Titre de l'article.
 - Nom de l'auteur avec affiliation, adresse électronique et adresse postale.
 - Texte de l'article avec notes en bas de page (max. 35 000 caractères espaces comprises). Le texte doit être divisé en sous-chapitres (un niveau).
 - Images (voir plus bas).
- Résumé**
- L'article doit être accompagné d'un résumé dans la langue de l'article et en anglais (max. 800 caractères).
- Prière de fournir également cinq mots clefs en français et en anglais, et une traduction anglaise du titre.
- RECENSION** La recension doit être rendue sous forme informatique (fichier Word).
- Contenu de la recension**
- Ouvrage recensé (Prénom Nom, *Titre*, *Sous-titre*, Lieu d'édition, Maison d'édition, date (série, volume), nombre de pages.
 - Nom de l'auteur avec affiliation, adresse électronique et adresse postale.
 - Texte de la recension entre 5 000 et 7 000 caractères, espaces comprises.
- L'auteur présente les idées fondamentales de l'ouvrage recensé et il propose une appréciation critique.
- PRÉSENTATION** **Police**
- Times New Roman (sauf exception particulière, tel le grec ancien, etc.).
Titre : 14 pt.
Texte : 12 pt.
Résumé et notes : 10 pt.
Interligne simple, alignement justifié.
- Sous-titres**
- Sans numérotation, en style de police « gras ».
- CITATIONS** Dans le corps du texte, les citations courtes apparaissent entre guillemets (voir ci-dessous pour les types de guillemets).
- Les citations dans une langue étrangère à celle de la rédaction de l'article sont traitées comme les autres citations : pas d'italique et entre guillemets.
- À partir de trois lignes, les citations apparaissent en retrait et sans guillemets, taille de police 10 pt.
- L'appel de note se place avant le signe de ponctuation et à l'extérieur du guillemet.
- Troncatures**
- Utiliser les crochets et les points de suspension pour indiquer les troncatures des citations. Ne pas le faire au début ni à la fin des citations, mais seulement à l'intérieur.

Exemple

Le Chapelier avait ainsi proposé un « décret solennel » sur « les principes constitutionnels de l'ordre ». Il stipulait notamment que « la nation entière possédant seule la souveraineté [...] qui ne peut être aliénée ni divisée, [...] tout citoyen sans exception y est soumis »¹¹.

TYPOGRAPHIE

Guillemets

Espace insécable après le guillemet ouvrant, avant le guillemet fermant, et avant les signes de ponctuation ; : ? !

Dans le corps du texte, les citations apparaissent entre guillemets français (« ; »). Les citations dans les citations apparaissent entre guillemets anglais doubles (“;”).

Dans les citations incomplètes, les points finals sont placés après les guillemets.

Exemple

« Une société doit être capable d'histoire », écrivait Hegel¹⁴⁵, auquel Durkheim faisait écho : « sans durée, il n'y a pas de société qui puisse être consistante »¹⁴⁶.

Apostrophe et trait d'union

L'apostrophe droite (') doit être remplacée par celle-ci : ’

Distinguer le trait d'union (-) et le tiret demi-cadratin (–) :

(-) sans espace pour les nombres, pour la liaison entre deux mots.

(–) avec une espace avant et après pour tous les autres cas.

Exemples

p. 231-234. Les années 1939-1945. Canton de Bâle-Ville.

« Le pouvoir maritime de la Grande-Bretagne – comme on l'a vu – connaît un recul. »

Emploi de l'italique

On emploie l'italique pour les locutions ou mots de langue étrangère à celle de l'article, ainsi que pour les titres d'œuvres et de publications, mais pas pour les citations.

Composition des nombres

Les nombres qui indiquent une durée, qui font partie de locutions adverbiales et métaphoriques ou qui se trouvent en début de phrase s'écrivent en toutes lettres.

En revanche, on écrit en chiffres arabes les indications de distance, poids, mesure, degrés, longitude, latitude, heure, démographie, âge, énumération et statistique, somme, fraction, pourcentage, numéro.

Exception pour les siècles, les noms propres de souverains et les numéros d'arrondissements qui s'écrivent en chiffres romains.

Le signe « numéro » (n^o) est indiqué par la lettre o en exposant, et non par le signe « degré » (°). De même pour 1^o, f^o, v^o, etc.

Majuscules

Les majuscules sont accentuées : À, É, etc.

RÉFÉRENCES

BIBLIOGRAPHIQUES

Les références bibliographiques apparaissent dans les notes de bas de page de manière complète lors de la première occurrence ; il n'y a pas de bibliographie en fin d'article. Les numéros de tomes figurent en chiffres arabes.

Le sous-titre est séparé du titre par un point.

Lorsqu'il y a plusieurs auteurs ou éditeurs scientifiques, les noms sont séparés par des virgules. Si l'ouvrage est écrit ou dirigé par plus de trois auteurs, insérer après le premier auteur *et al.*

a) Monographie

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre. Sous-titre* (en italique), Lieu d'édition (si plusieurs, séparés par ;), Maison d'édition, date, t. x, p. y-z.

Exemple

Nathalie Vuillemin, *Les beautés de la nature à l'épreuve de l'analyse. Programmes scientifiques et tentations esthétiques dans l'histoire naturelle au XVIII^e siècle (1744-1805)*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2009.

b) Ouvrage collectif

Prénom Nom de l'éditeur (dir./éd.), *Titre de l'ouvrage* (en italique), Lieu d'édition, Maison d'édition, date.

Exemple

Claudia Ulbrich, Kaspar von Greyerz, Lorenz Heiligensetzer (éd.), *Mapping the 'I' Research on Self-Narratives in Germany and Switzerland*, Leiden, Boston, Brill, 2015.

Giulia Cantarutti *et al.* (dir.), *Traduzioni e traduttori nel Neoclassicismo*, Milan, Franco Angeli, 2010.

c) Article tiré d'un ouvrage collectif

Prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article » (en romain et entre guillemets), in Prénom Nom de l'éditeur (dir./éd.), *Titre de l'ouvrage* (en italique), Lieu d'édition, Maison d'édition, date, t. x, p. y-z.

Exemple

Paul Hoffmann, « Liberté (politique) », in Raymond Trousson, Frédéric S. Eigeldinger (dir.), *Dictionnaire de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 548-552.

d) Article tiré d'un périodique

Prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article » (en romain et entre guillemets), *Nom de la revue* (en italique), numéro/volume (en chiffres arabes) date, p. x-y.

Exemple

Patrick Bungener, « Un botaniste dans la République des sciences : Augustin-Pyramus de Candolle et ses correspondants scientifiques », *Dix-huitième siècle*, n° 40, 2008, p. 153-171.

e) Édition de texte

Prénom Nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage* (en italique), Prénom Nom de l'éditeur (éd.), Lieu, Maison d'édition, date.

Exemple

Gabriel Sénac de Meilhan, *L'Émigré* [1797], Michel Delon (éd.), Paris, Gallimard, 2004.

f) Adresse web

Les références à des adresses web doivent figurer en texte normal (Clic droit / Supprimer le lien hypertexte). Elles sont suivies de la date de consultation.

Exemple

www.editorialmanager.com/szg-rsh (20.03.2015).

g) Source archivistique

Titre ou description de la source, Nom des archives suivi entre parenthèses de l'abréviation (à partir de la seconde occurrence, utiliser l'abréviation), *Fonds d'archives* (en italique), cote, évent. n° du volume, n° de la page ou du folio.

Exemple

Lettre de Vincenzo Dalberti au Conseil d'État, 23 avril 1822, Archivio di Stato del Cantone Ticino (ASTi), fonds Piazza, carton 27/2, f° 1 r°.

Références multiples

Les références déjà indiquées apparaissent sous forme abrégée : *Ibid.*, p. 548 ; F. Lotterie, *op. cit.*, p. 34-45.

Lorsqu'un article contient des références à plusieurs textes d'un même auteur, il est possible d'abrégé le titre des œuvres concernées dès leur seconde occurrence.

Exemple

P. Bordieu, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 45.

P. Bordieu, *Homo academicus*, *op. cit.*, p. 112-113.

Remarques

1) Les lieux d'édition sont donnés dans la langue de rédaction de l'article. Par exemple, Zurich plutôt que Zürich pour un article en français.

2) Si le lieu manque, on porte la mention *s.l.*, suivie éventuellement du lieu probable d'édition entre crochets.

3) Date : on peut mentionner la première date d'édition d'un texte entre crochets, après le titre. En revanche, si la date manque, on porte la mention *s.d.*, suivie éventuellement de la date probable entre crochets.

4) La mention de volume (vol.) ou de tome (t.) s'insère entre l'année et les pages dans le cas d'un article.

ILLUSTRATIONS

Trois illustrations au maximum.

À fournir sous la forme d'un fichier JPEG ou TIFF, résolution minimale 300 dpi, si possible en niveaux de gris (aucune illustration n'est publiée en couleurs).

Chaque illustration est numérotée et doit impérativement être accompagnée d'une légende détaillée. L'auteur de l'article doit indiquer d'où est tirée l'illustration : auteur de l'œuvre/l'objet représenté, titre ou brève description de l'image, matériau et dimensions (si adéquat), provenance, date, lieu de conservation, institution, cote ou référence, auteur de la reproduction.

Exemple

Ill. 1 – Veste pour dame en indienne brun foncé avec motif bleu, manches ourlées en velours, 40 x 38 cm, Suisse, seconde moitié du XVIII^e siècle. Zurich, Musée national suisse, numéro d'inventaire DEP 2883.4. Reproduction : Musée national suisse.

Un ou des renvoi(s) aux illustrations doivent figurer dans le texte et serviront de base pour l'emplacement des images lors de la mise en page. On utilise l'abréviation « ill. » entre parenthèses : (ill. 1)

L'auteur de l'article s'assure de disposer des droits de publication. La revue ne prend pas en charge les frais de reproduction.

Pour toute question, merci de prendre contact par courrier électronique avec la rédaction.

LIVRAISON DES TEXTES

Par courrier électronique à jahrbuch@sgeaj.ch
Veuillez joindre les polices spéciales et les images en fichiers séparés.

Septembre 2019